

LA NATIONALISATION DE L'ELECTRICITE

L'avenant au Programme du Front Populaire adopté par le Parti à Marseille comporte la nationalisation de certaines industries productives, et notamment de l'électricité. Une telle nationalisation serait non seulement extrêmement populaire, mais présenterait aussi un grand intérêt politique, économique et technique. C'est ce que le Parti devrait mettre dès maintenant en évidence devant les masses, en s'appuyant sur la documentation déjà réunie par les syndicats (1) et par l'U.T.S.

L'incapacité technique du Trust de l'Electricité

Soucieux de réaliser avant tout le maximum de profit immédiat, le Trust ne s'est nullement préoccupé de l'équipement rationnel du pays.

Dans le domaine de la production du courant, le trust a tout d'abord conservé une part beaucoup trop importante aux usines thermiques, au détriment des usines hydrauliques. La puissance thermique installée atteignait en 1936 5.680.000 kilowatts et la puissance hydraulique 3 millions de kilowatts seulement, alors qu'on pourrait encore aménager une puissance hydraulique de plus de 5 millions de kilowatts. Pourquoi ce retard? Pourquoi surtout s'obstiner à faire tourner des usines thermiques qui consomment chaque année 4 millions de tonnes de charbon, aggravant ainsi le déficit de notre production charbonnière et par là même le déficit de notre balance commerciale?... La réponse est facile. Le Trust de l'Electricité a toujours été soucieux de ménager les intérêts des houillères, que nous trouvons d'ailleurs largement représentées au sein des Conseils d'administration des Sociétés d'Electricité. Et, d'autre part, la construction d'une usine thermique nécessite des capitaux moins importants et surtout moins longtemps improductifs que celle d'une usine hydraulique. Les banques, maîtresses du trust, cherchent uniquement le profit, et le profit rapide.

Il n'est pas douteux pourtant que le prix de revient du courant hydraulique est moins élevé que celui du courant thermique (2).

Contrairement aux affirmations des dirigeants du Trust, cette incapacité technique se manifeste encore dans le domaine du Transport de l'énergie. Les sociétés qui se sont constituées au début de l'électrification ont colonisé chacune une région, uniquement pour satisfaire les seuls besoins immédiatement solvables et sans se préoccuper de réaliser un plan d'ensemble ou d'organiser un véritable service public. On a donc commencé par construire à la hâte les

réseaux capillaires, sans penser aux artères interrégionales. Le résultat est aujourd'hui visible : nous possédons des réseaux basse tension et des réseaux régionaux, souvent mal construits, et d'ores et déjà de capacité insuffisante. Et, par contre, restent encore à établir, dans une large proportion, les lignes d'interconnexion reliant les différentes régions entre elles et mettant en relation les zones de grande production et les zones de grande consommation... Alors que nos fleuves et nos torrents ont, suivant les régions, des régimes très variés permettant des compensations faciles, la puissance hydraulique de notre pays, mal équipée, mal transportée, mal équilibrée, reste utilisée de façon déplorable.

Il était évidemment plus facile et plus sûr d'exploiter sur place, en évitant de venir concurrencer les sources thermiques par l'intermédiaire des lignes de transport à grande distance, qui, d'ailleurs, coûtent cher et ne rapportent qu'après un certain temps.

Mais les conséquences sont, de toute évidence, très graves. La Région du Nord est isolée, avec ses seules usines thermiques. L'Est importe de Suisse 10 % de sa consommation! Le Sud-Est et le Sud-Ouest, régions productrices très riches, n'exportent vers d'autres régions qu'un pourcentage infime de leur production. Et la Région parisienne ne reçoit en courant hydraulique qu'un tiers à peine de ses besoins.

Il est inutile d'ajouter que cette mauvaise répartition entraîne une mauvaise utilisation des usines hydrauliques existantes et constitue un obstacle à l'abaissement des prix de vente du courant...

Nous arriverions aux mêmes conclusions en étudiant, après la production et le transport, la distribution du courant. L'insuffisance de la capacité des réseaux basse tension est aujourd'hui extrêmement préoccupante. Elle gêne sérieusement l'augmentation de la consommation dont on pourrait attendre une certaine baisse des tarifs, déjà beaucoup trop élevés par suite des prélèvements immoraux du trust.

Par suite de cette cherté des tarifs, le Français consomme, en effet, deux fois moins d'électricité que le Suisse ou l'Américain, 50 % de moins que l'Allemand, 15 à 25 % de moins que le Belge ou l'Anglais. Ainsi que le prouvent les graphiques établis par nos camarades des syndicats, il en consommera bientôt moins que l'Italien, le Russe ou le Japonais.

On nous a appris pourtant — et c'est vrai — que les richesses hydro-électriques de notre pays sont incomparables!

Les capitaux investis et les bénéfices réalisés

A la fin de 1935, le capital des 150 sociétés d'électricité les plus importantes s'élevait en valeur nominale (3) à 9.700 millions environ pour les actions ou parts, 8.500 millions pour les obligations, 2 milliards pour les réserves. En outre, ces mêmes sociétés détenaient pour 4 milliards environ de titres provenant d'autres sociétés et constituant des participations dans le capital de ces dernières. Ce chiffre fait, évidemment en partie, double emploi avec les précédents.

(3) La valeur en Bourse est évidemment plus élevée.

En fait, par le jeu de ces participations, les mêmes hommes se retrouvent dans les Conseils d'administration des différentes sociétés et l'industrie électrique est désormais extrêmement centralisée, malgré les apparences. On peut compter à peine cinq groupes français principaux et une dizaine de groupes secondaires. Ce sont d'abord la Société lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage (Banque de Paris, Rothschild, Crédit Lyonnais, C.P.D.E., Nord et Sud-Lumière), Alais, Froges et Camargue (Lazard, Rothschild), la Compagnie Générale d'Electricité (Crédit Lyonnais, Société Générale, Houillères), l'Energie Industrielle (Banques suisses, de Wendel), et enfin le Groupe Bourguignon (Schneider). Nous n'énumérerons pas les groupes secondaires. Mais il faut ajouter aux cinq groupes français désignés ci-dessus un certain nombre de groupes étrangers contrôlant une part importante du marché français : le Groupe belge Empain (Electricité de Paris et de la Seine, Crédit Lyonnais), le Groupe américain Thomson-Houston, le Groupe suisse-allemand qui ont des intérêts extrêmement nombreux dans les sociétés françaises de production, de transport et de distribution de courant et même de construction de matériel électrique.

Depuis 1931, tous ces groupes sont liés au sein de la toute-puissante Union pour l'Industrie et l'Electricité (U.N.I.E.), qui dirige de façon occulte la politique du trust et constitue un des centres essentiels du grand capitalisme. C'est là que se retrouvent les Mercier, Level, Cordier, Detœuf, Durand, Marlio, Petsche, etc., liés à toute la finance internationale.

Il est évidemment très difficile de calculer les bénéfices réels du trust par la seule lecture des bilans. Car il faut ajouter aux chiffres correspondant aux dividendes et aux bénéfices réellement distribués, tout ce qui correspond à la constitution de réserves ou fonds de prévoyance plus ou moins camouflés, aux amortissements, aux distributions d'actions gratuites par prélèvement sur les réserves, etc... On peut néanmoins se faire une idée de ces bénéfices réels dans quelques cas précis et on ne risque guère de se tromper en affirmant que le bénéfice global annuel réalisé par le Trust atteint deux milliards!

Voici seulement quelques exemples fournis par la Fédération de l'Eclairage et des Forces motrices :

Les six sociétés distributrices et les trois sociétés productrices de la Région parisienne accusent en 1933 300 millions de bénéfices avoués, soit 60 francs par tête d'habitant de la Région parisienne. La C.P.D.E. fait augmenter ses tarifs au début de 1937, mais elle distribue en même temps, par prélèvement sur ses réserves, 100 millions de francs d'actions gratuites. Son bilan de 1935 fait apparaître un bénéfice avoué de 105 millions, soit 0 fr. 15 par kw-heure vendu. L'Est-Lumière, dont le capital de 120 millions ne comporte que 32 millions réellement versés, a distribué en huit années, de 1926 à 1935, en dividendes et actions gratuites, 227 millions, ce qui représente pour le capital versé un intérêt de 95 % pendant huit ans, sans tenir compte des plus-values constatées en Bourse sur les dites actions gratuites. Quant à la Lyonnaise des Eaux, durant la même époque, elle a distribué 478 millions pour un capital réel-

lement versé de 154 millions seulement, en même temps qu'elle augmentait ses investissements et participations de 1 milliard 73 millions prélevés sur ses réserves. Soit un taux de profit de 213 % par an! Et un bénéfice réel de 0 fr. 428 par kilowatt-heure ou mètre cube d'eau ou de gaz vendus!

Les inquiétudes du Trust et l'activité de l'U.N.I.E.

Certes, le Trust commence à craindre l'intervention de l'Etat et son activité semble s'orienter dans le sens d'une meilleure coordination technique des ressources du pays. Mais ce n'est guère qu'une apparence! Nous assistons depuis quelques années, et surtout depuis la naissance de l'U.N.I.E., à la création de toute une série de sociétés de « liaison » qui se donnent pour tâche la construction des lignes d'interconnexion dont nous avons parlé. Ces sociétés, à capital réduit, et derrière lesquelles se camouflent les groupes puissants déjà désignés, n'ont en réalité pour but que d'obtenir une consolidation des bénéfices et un élargissement du champ d'exploitation capitaliste. Il s'agit surtout d'amener le courant hydraulique bon marché dans ces zones de consommation encore mal desservies et de l'y vendre très cher et sans risques.

Le Plan Marquet, qui traitait ses ressources des Assurances sociales, vint à point nommé en 1934 pour faciliter cette opération. Alors que les banques hésitaient à investir dans la construction de ces lignes de transport, des capitaux d'ailleurs raréfiés par la crise, et qui ne seraient rémunérés qu'après un certain délai, l'Etat apporta au contraire du crédit à bon marché. Les assurés sociaux, sans s'en douter, devenaient les banquiers du trust, mais ce n'était, évidemment... qu'à taux réduit!

Mais pendant ce temps, M. Pierre Durand, président de l'Energie industrielle, se créocoupait surtout d'exporter ses capitaux en Suisse, pour y aménager une nouvelle chute lui permettant d'importer en France, et au prix fort, 250 millions de kilowatt-heures! L'opération, dit-on, n'a pas encore réussi.

Dans le même temps aussi, M. Mercier quittait avec fracas les Croix de Feu et décuvoit la Russie des Soviets... Le Trust de l'Electricité, sous le couvert de la « sécurité collective », pensait à sa sécurité tout court.

Pour une vraie nationalisation

Ce que nous avons dit plus haut montre que nous ne pourrions recevoir l'héritage du Trust que sous bénéfice d'inventaire. Construction d'usines hydrauliques et de lignes de transport, renforcement des réseaux de distribution, telles seront les tâches de la collectivité lorsqu'elle aura exproprié le Trust.

Nous n'examinerons pas ici en détail les problèmes que pose la reprise des actions et des obligations. Le plan de la C.G.T. admet à ce sujet une indemnité, à taux dégressif, limitée à la fois dans son volume global et dans le temps, afin de ne pas déposséder brutalement les petits épargnants possédant un paquet de titres réduit.

Dans tous les cas, la valeur de l'annuité de reprise, calculée sur la valeur nominale du capital que nous avons indiquée, reste très inférieure aux bénéfices du Trust. Il s'agit bien d'une nationalisation productive!

Ce que nous voulons surtout dire, c'est qu'il nous paraît impossible de nous con-

tenter d'une nationalisation partielle ou faite par étapes. Une telle conception nous semble d'ailleurs fort confuse, surtout si l'on ajoute qu'il s'agit de travailler « dans le cadre du régime capitaliste » (4). C'est ainsi que la C.G.T., soucieuse de ne présenter que des propositions modestes, ne demande dans son nouveau programme du 10 juillet 1937, que la nationalisation des lignes haute tension. Nous voyons bien ce qu'une telle nationalisation enlève au Trust et l'intérêt qu'elle présente pour l'équipement rationnel du pays. Mais les expériences déjà faites (nationalisation des industries de guerre, réforme des chemins de fer) sont susceptibles de nous rendre plus que circonspects en ce qui concerne la portée des réformes partielles. Et nous voyons également fort bien ce que peut apporter aux grands producteurs et aux distributeurs capitalistes un réseau H.T. homogène, serait-il nationalisé! L'Etat, en terminant à ses frais un tel réseau, veut-il se faire seulement le banquier du Trust? Ou bien, s'il ne le veut pas, et s'il déclare vouloir profiter de cette nationalisation pour imposer des clauses sévères aux producteurs et distributeurs, réviser leurs contrats, homogénéiser et abaisser les tarifs, qui ne voit qu'une nationalisation complète de l'ensemble de la production et de la distribution serait alors possible, et, en même temps, infiniment plus simple?

Nous ne pouvons, encore une fois, entrer dans le détail. Aussi bien toute nationalisation sérieuse suppose-t-elle, réunies au préalable, des conditions politiques telles qu'une vraie nationalisation ne peut être qu'une socialisation pure et simple et qu'elle ne se conçoit que dans l'ensemble des autres socialisations.

Passer de la théorie à la pratique...

Mais il semble que pour le moment les Maîtres du Trust peuvent dormir tranquilles. L'avenant de Marseille n'a pas encombré longtemps la route du Front populaire parlementaire. Le Congrès de Lille l'ignora. La Commission technique du Comité national du Front populaire, saisie de l'avenant comme elle a été saisie du nouveau programme de la C.G.T., vit, à l'approche de l'hiver, d'une vie ralentie et somnolente. Il y eut, paraît-il, des séances réunissant jusqu'à... trois membres!... Où sont, sinon la volonté de lutte, mais seulement cette volonté de création d'un monde nouveau où le socialisme entretient sa force? Nous voudrions que notre parti montrât aux masses que la lutte pour les revendications immédiates ne suffit pas. Nous voudrions que le mot d'ordre des réformes de structure et du contrôle ouvriers accompagnât et renforçât la moindre demande d'augmentation des salaires. Ainsi s'organiserait cette action des masses sans laquelle les plus beaux programmes ne deviendront qu'archives poussiéreuses. Mais nous sommes bien tranquilles. Il ne suffira pas toujours d'amuser le peuple avec des La Rocque ou des Pozzo, même si derrière ces fantoques se cachent des politiciens usés comme Tardieu et Laval!

Georges SOULES.

(4) Surtout si on évite de préciser les modalités d'une gestion démocratique des industries nationalisées, le rôle des communes ou fédérations de communes et les règles de contrôle ouvrier. En fait les nationalisations isolées et partielles dans le cadre du régime conduisent au capitalisme d'Etat.

LES ASSURANCES

Il y a à peine quelques mois la G. R. était accusée de démagogie parce qu'elle demandait au Parti de diriger une campagne d'agitation en faveur des nationalisations.

Les temps ont changé et les « démagogues » de la Gauche Révolutionnaire sont en bonne compagnie. Le Parti S.F.I.O. a reconnu, à Marseille, qu'il fallait procéder à des nationalisations.

Le Parti radical n'a pas osé, à Lille, se prononcer contre des réformes de structure.

Quant au Parti communiste, parmi tant de virages et d'entrechats, il vient de dessiner une figure qui, pour une fois, ne nous déplaît pas. En écrivant au dernier Conseil national du Parti, le Parti communiste disait : « Nous croyons qu'il est possible d'entreprendre une action efficace dans la voie des nationalisations, en commençant par les assurances.

Le premier objectif est celui que nous n'avons jamais cessé de fixer : la nationalisation des assurances. Les lecteurs des Cahiers Rouges savent que l'économie du pays est sous le contrôle des grandes Compagnies d'assurances et que frapper le trust des assurances, c'est démanteler la forteresse capitaliste.

A qui en douterait, il suffirait de faire connaître la puissance économique des cinq grandes Compagnies d'assurances : Assurances Générales, Union, Urbaine, Nationale, Phénix.

Voici le tableau de chasse de huit familles choisies dans les Conseils de ces cinq Compagnies :

Possession des grandes Banques d'affaires : Hottinger, Mallet, Neufize, Mirabeau, Vernes et Lehideux.

Huit administrateurs à la banque de l'Union Parisienne, dont le président et le vice-président.

Cinq administrateurs au Crédit National et au Crédit Lyonnais.

Quatre administrateurs à l'Union Européenne Industrielle et Financière (vice-président), à la Société Française de Reports et de Dépôts (président), à la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (président).

Deux administrateurs au Crédit Foncier, à la Banque Ottomane (président), au Comptoir National d'Escompte, au Canal de Suez (président).

Trois administrateurs chez Schneider, dont le président du Conseil de surveillance.

Direction des grandes sociétés d'électricité et du gaz, du métropolitain.

Vingt-deux administrateurs dans les cinq réseaux, avec la présidence dans trois réseaux, la vice-présidence dans les deux autres.

Nos camarades savent aussi que cette toute-puissance économique, les Compagnies d'assurances l'ont obtenue en investissant dans les entreprises convoitées les énormes réserves dont elles ont la gestion, bien qu'elles appartiennent aux assurés.

Ces réserves dépassent aujourd'hui 30 milliards de francs et s'accroissent d'un milliard par an.

Puissance économique qui s'entoure d'une redoutable puissance politique servie par la « Grande Presse » : Temps, Petit Parisien, Matin, Journal, Journée Industrielle, Journal des Débats, République, Petit Journal. Puissance économique et puissance politique armées d'une masse de 20 milliards de francs de rentes ou de fonds garantis par l'Etat, susceptibles de provoquer des paniques financières.

Les Compagnies d'assurances étant bien décidées à ne rien céder de leurs privilèges, on est fondé à se demander s'il ne serait pas sage de nationaliser d'abord la presse...

En tout cas, une attaque ne peut être tentée avec succès contre les Assurances que si l'opinion publique est fermement décidée à la mener jusqu'au bout. C'est aux partis ouvriers de créer le climat favorable. Le voudront-ils?

René RUL.